

---

# **Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent**

---

Points de vue des pêcheurs

**Juillet 2005**

**Préparé par :**

Bob Johnston  
Expert-conseil  
20, Zakem Heights  
Stratford, Île-du-Prince-Édouard  
C1B 1J3

## Table des matières

<b>I. Introduction</b> .....	1
<b>II. Contexte</b> .....	2
<b>III. Consultations</b> .....	4
Comité sur le hareng et le maquereau de la PEI Fishermen’s Association ..	5
Organisations de pêcheurs du secteur Golfe Nouvelle-Écosse .....	5
Association des senneurs du golfe .....	7
Réunion des représentants des propriétaires et équipages de senneurs, des pêcheurs côtiers, des entreprises de transformation et de l’Institut de recherche sur les zones côtières – Nord-Est du Nouveau-Brunswick .....	7
Fédération Régionale Acadienne des Pêcheurs Professionnels Inc. ....	8
Union des pêcheurs des Maritimes – Sud-Est du Nouveau-Brunswick .....	9
Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine.....	10
Regroupement des pêcheurs professionnels du Sud de la Gaspésie .....	10
Premières nations.....	11
Barry Group .....	11
Women for Environmental Sustainability (WES) - Souris, Î.-P.É.....	12
Institut de recherches sur les zones côtières, Shippagan, N.-B.....	12
Ministères provinciaux des pêches .....	13
<b>IV. Conclusions</b> .....	16
Amélioration de la qualité du poisson.....	16
Intendance partagée .....	20
<b>V. Recommandations</b> .....	25

### Document joint :

*Stratégie de gestion à long terme - Pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent (Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels Inc.)*

## I. Introduction

Le cadre de référence du projet de « Vision à long terme » fait appel à une consultation auprès de diverses entreprises de transformation, d'organisations de pêcheurs (y compris des Premières nations) et de gouvernements provinciaux en vue d'obtenir leur opinion sur une « Vision » des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent au cours des dix prochaines années. Le processus visait à fixer des objectifs pour les deux types de pêches, à identifier les contraintes et les défis susceptibles d'influer sur ces objectifs, à établir des indicateurs de performance et à définir des stratégies permettant d'atteindre les objectifs.

Le troisième élément de l'étude « *examine des façons et des moyens de réaliser des pêches durables, définit les risques susceptibles d'affecter la viabilité des pêches, aborde les enjeux actuels en matière de technologie et de choix d'engins de pêche et de qualité du poisson, trace une ligne de conduite pour la promotion de l'intendance partagée entre l'industrie et les gouvernements, et fait des recommandations axées sur une meilleure gestion des pêches.* »

La « Vision » consistait à intégrer des éléments reflétant l'approche de précaution, le concept de la gestion des pêches par objectifs et les facteurs pertinents liés à l'écosystème. La section III du *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte atlantique du Canada* annoncé par M. Regan, le ministre du MPO, en mars 2004, décrit comment ces éléments serviront à élaborer des plans de gestion.

Dans ce processus, on tiendra des réunions entre les groupes de pêcheurs et du personnel du MPO provenant des Sciences, de l'Application des règlements et de la Gestion de la ressource en vue d'établir des points repères liés aux principaux indicateurs de stock et d'écosystème. Les points repères permettraient de déterminer à quel moment les stocks se trouvent dans la zone saine, la zone de prudence ou la zone critique; des stratégies de gestion des pêches pourraient ensuite être élaborées pour ces zones. Lorsque le stock se trouve dans la zone de prudence, l'effort de pêche peut être réduit et lorsque le stock se trouve dans la zone critique, la pêche peut être arrêtée.

Jusqu'à maintenant, aucune réunion n'a eu lieu pour établir des points repères pour la pêche du hareng ou la pêche du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Il en a résulté que même si, en principe, les groupes de pêcheurs s'entendent sur le fait qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence pour garantir que les niveaux de capture ne contreviennent pas à la durabilité de la ressource, et de tenir compte des effets de la poursuite de la pêche d'une espèce sur la pêche d'autres espèces, l'expert-conseil n'a pas été en mesure de discuter des stratégies de capture qui seraient mises en place à partir des points repères liés à la biomasse.

Pour la même raison, il a été impossible de fixer des objectifs de rendement mesurables spécifiques aux fins de la gestion des pêches par objectif (GPO). Pour appliquer une GPO dans le cas de la pêche du hareng et du maquereau, il faudra faire appel à une consultation étendue de l'industrie en vue de s'entendre sur des stratégies de capture en fonction de totaux autorisés de capture (TAC) établis à partir de points repères particuliers qui n'ont pas encore été déterminés.

L'approche de précaution, la GPO et les facteurs pertinents liés à l'écosystème sont des principes mal compris. Afin de tracer une ligne de conduite détaillée de la gestion des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe, qui tient compte de ces principes, le MPO doit mettre en place un plan d'action qui explique les principes en détail à l'industrie.

Le projet de « Vision » ne devait pas aborder la notion de partage des ressources entre les senneurs semi-hauturiers et la flottille côtière, ni le partage des ressources côtières de hareng entre les différentes flottilles côtières.

Compte tenu des limites susmentionnés, l'approche utilisée lors des réunions avec les représentants de l'industrie et les ministères provinciaux a été de traiter des questions suivantes.

- Quels sont les points forts des pêcheries?
- Quels aspects des pêcheries pourraient être améliorées?
- Quels sont les obstacles majeurs aux améliorations?
- Quelles opportunités existent pour les pêcheries?
- Où voudriez-vous que les pêcheries soient dans 10 ans?

## **II. Contexte**

### **Hareng**

En 2002, on a délivré 3 508 permis de pêche au hareng pour le sud du golfe, dont neuf à de petits senneurs, onze à de grands senneurs de hareng et 3 397 à des petits bateaux côtiers. Les premières nations de la région du Golfe détenaient 126 permis commerciaux de hareng en 2003.

Les permis des petits bateaux côtiers autorisent ces derniers à pêcher dans l'une de sept zones côtières, 16A à 16G, tandis que les permis des senneurs autorisent la pêche dans tout le sud du golfe, à l'exception des zones d'exclusion définies dans le *Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985*. En 2004, sept des senneurs (cinq du Nouveau-Brunswick et deux de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador) étaient engagés dans des activités de pêche dans le sud du Golfe et 1 023 titulaires de permis de pêche côtière, dont trois petits senneurs, étaient engagés dans des activités de pêche côtière.

La pêche du hareng comprend une pêche printanière et une pêche automnale et le

TAC est établi pour les deux pêches combinées et est réparti entre la flottille côtière (76,83 %) et les grands senneurs (23,17 %).

En 2004, le TAC de printemps a été de 13 500 tonnes. De ce total, 10 397 tonnes étaient attribuées aux flottilles côtières. Le total des captures des géniteurs de printemps dans ce cas a été de 7 907 tonnes. Des 3 103 tonnes de hareng attribuées aux senneurs, seulement 427 tonnes de géniteurs de printemps ont été capturées.

En 2004, le TAC d'automne a été de 73 000 tonnes. De ce total, 56 255 tonnes étaient attribuées aux flottilles côtières. Le total des captures des géniteurs d'automne dans ce cas a été de 36 163 tonnes. Des 16 745 tonnes de hareng attribuées aux senneurs, seulement 7 124 tonnes de géniteurs d'automne ont été capturées.

En plus des permis de pêche commerciale, 2 063 permis de pêche de hareng-appât ont été délivrés dans la Région du Golfe en 2002. Les débarquements de hareng-appât sont plus importants pendant la pêche printanière et ils le sont beaucoup moins à l'automne. Le hareng sert de poisson-appât pour la pêche au homard, au crabe et au thon. Aucune capture de poisson-appât n'est consignée, mais les agents des pêches locaux du MPO fournissent une estimation de ces captures. Le MPO mettra en place en 2005 un rapport mensuel que les pêcheurs devront soumettre concernant la pêche d'appât au hareng. Si le décompte de l'ensemble des captures n'est pas déterminé avec précision, cela pourrait signifier que les niveaux de capture de hareng pourraient dépasser le TAC et ainsi constituer un obstacle au processus d'évaluation des stocks.

Le taux de participation dans la pêcherie par les détenteurs de permis varie de 35% à 50% dans une année donnée. Lorsque le prix pour le hareng augmente ou qu'il y a des diminutions dans les autres pêches, on peut s'attendre à ce que le taux de participation augmente.

### **Maquereau**

Le *Plan de gestion intégrée de la pêche du maquereau* s'applique à toute la région de l'Atlantique, y compris les régions des Maritimes, du Golfe, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Le plan s'étale sur la période de 2002 à 2006. En vertu du plan, le TAC a été fixé à 75 000 tonnes dont 60 % est attribué pour les pêches côtières traditionnelles et 40 % pour la pêche exploratoire aux engins mobiles.

En 2001, 16 953 permis de pêche au maquereau ont été délivrés pour le Canada atlantique. De ce nombre, huit ont été délivrés à de gros senneurs de plus de 65 pieds, le reste étant attribué aux flottilles côtières pour la pêche à la ligne, au filet maillant, au filet-piège, à la fascine, aux petits senneurs de moins de 65 pieds et pour la pêche au poisson-appât. Au cours de cette même année, 9 215 permis ont été délivrés dans les régions du Golfe et du Québec. En plus de la pêche commerciale pour laquelle des permis sont requis, il se fait aussi une pêche récréative sans permis.

En 2004, il y avait 130 détenteurs de permis actifs dans la Région du Québec, et 710 dans la Région du Golfe, sur les 9 217 permis commerciaux de maquereau qui ont été émis au cours de cette année. Bien que plusieurs pêcheurs détenaient des permis pour différents engins de pêche, il y aurait probablement une augmentation de la participation si le prix pour le maquereau augmentait ou s'il y avait une diminution dans d'autres pêches.

En 2003, le total enregistré des débarquements de la pêche commerciale du maquereau dans la région de l'Atlantique a été de 44 475 tonnes. De ce total, les débarquements pour les régions du Québec et du Golfe ont été de 14 685 tonnes. Pour Terre-Neuve-et-Labrador, les débarquements ont été de 26 675 tonnes. L'ensemble des captures, sauf 600 tonnes, a été débarqué dans l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador par les senneurs hauturiers. Le total des captures dans la Région des Maritimes a été de 3 823 tonnes.

Les captures provisoires pour 2004 sont de 35 000 tonnes, dont 21 000 tonnes ont été débarquées dans l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador par la flottille de senneurs hauturiers et 12 000 tonnes ont été débarquées dans l'est de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces totaux ne tiennent pas compte des captures par l'I.-P.-É, le N.-B. et la N.-É.

En plus des permis de pêche commerciale, 6 376 permis de pêche d'appât pour le maquereau ont été délivrés en 2001 dans la région de l'Atlantique, dont 1 564 pour la Région du Golfe. Le maquereau sert de poisson-appât pour la pêche au homard et au crabe. Jusqu'à maintenant, aucune capture de poisson-appât n'est consignée, mais les agents des pêches locaux du MPO fournissent une estimation de ces captures. Le MPO prévoit instituer en 2005 un rapport mensuel que les pêcheurs devront soumettre concernant la pêche d'appât au maquereau.

Les résidants et les touristes sont aussi autorisés à pêcher le maquereau sans permis à des fins récréatives. Le volume des débarquements de maquereau en marge de la pêche récréative n'est pas consigné.

Des scientifiques du MPO estiment qu'une fois que toutes les prises consignées seront comptées pour 2004 et compte tenu des prises non consignées par les pêcheurs commerciaux et les adeptes de la pêche récréative, le total des captures au Canada pourrait atteindre le TAC de 75 000 tonnes.

### **III. Consultations**

Pendant la tenue de l'étude, quinze réunions ont eu lieu avec des représentants de l'industrie, des gouvernements provinciaux et des Premières nations, ainsi qu'avec des dirigeants de l'Institut de recherche sur les zones côtières de Shippagan, au Nouveau-Brunswick.

Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé des suggestions proposées lors de quinze réunions de consultation ainsi que des sujets soulevés lors d'une rencontre avec l'industrie et les représentants gouvernementaux à Moncton les 29 et 30 juin et de rétroaction écrite par certains représentants suite à cette rencontre. N'ont pas été retenus les points visant le partage du TAC entre les senneurs semi-hauturiers et les pêcheurs côtiers et l'attribution de quotas côtiers par zone, car ces points ne font pas partie de l'étude sur la « Vision ».

### **Comité sur le hareng et le maquereau de la PEI Fishermen's Association**

1. Les petits senneurs ne devraient pas avoir accès à la pêche côtière de hareng.
2. Il faudrait obliger les pêcheurs à utiliser de la glace pendant la pêche automnale de hareng.
3. L'ouverture de la pêche automnale de hareng fondée sur le rendement en rogue n'est pas justifiée car le rendement en rogue varie d'une frayère à l'autre pendant une même période.
4. Les pêcheurs veulent continuer à travailler avec les scientifiques du MPO dans des projets similaires au programme de relevé acoustique actuel.
5. Les entreprises de transformation devraient payer plus cher le hareng débarqué qui a été conservé dans la glace de manière appropriée.
6. Le MPO devrait renforcer les normes de qualité du hareng. (Il est à remarquer que l'application de normes de qualité ne relève pas de la compétence du MPO).
7. L'ouverture de la pêche automnale du hareng devrait être plus hâtive dans l'Ouest de l'Î.-P.-É., car le hareng se trouve plus tôt dans la zone et les conditions météorologiques sont plus favorables pour la pêche.
8. Il devrait y avoir des limites sur les prises quotidiennes par sortie lors de la pêche printanière de hareng dans le secteur de l'ouest de l'Î.-P.-É. – Escuminac, de manière à ralentir la pêche et, grâce à de la glace, à améliorer la qualité du poisson.
9. Le petit maquereau constitue un problème dans la pêche effectuée dans de nombreuses zones autour de l'Î.-P.-É.
10. Certains sont inquiets que des senneurs semi-hauturiers aient plus facilement accès à la pêche du maquereau, ce qui aurait un impact défavorable sur la pêche côtière traditionnelle.
11. Certains ont soulevé le problème que plusieurs études similaires à l'étude sur la « Vision » ont été menées dans le passé sans avoir d'impact. Les études mettaient l'accent sur la nécessité d'améliorer la qualité, de mettre au point de nouveaux produits et de développer de nouveaux marchés, mais le MPO n'a jamais assuré de suivi à ce sujet.

### **Organisations de pêcheurs du secteur Golfe Nouvelle-Écosse**

1. Les pêcheurs du secteur Golfe Nouvelle-Écosse sont d'avis que leur pêche automnale de hareng fait partie d'un stock distinct et aimeraient qu'un quota soit établi pour ce stock. Depuis les dix dernières années, ils ont participé à un projet

- scientifique qui, selon eux, soutient cette position.
2. Le quota de pêche printanière de hareng a été de 246 tonnes en 2004. Les pêcheurs souhaiteraient une hausse de ce quota. En outre, 20 pêcheurs détenteurs de permis de pêche au maquereau à la trappe cherchent à obtenir des permis de pêche au hareng à la trappe ainsi qu'un quota de pêche printanière de hareng de sorte qu'ils puissent pêcher le hareng en vue de sa vente sur le marché du poisson-appât.
  3. Les pêcheurs reconnaissent l'importance de la pêche semi-hauturière à la senne pour approvisionner les usines de transformation une fois la période de pêche côtière terminée.
  4. Il faut maintenir la ligne d'exclusion des senneurs semi-hauturiers entre Site Point et East Point.
  5. Les pêcheurs aimeraient que les scientifiques du MPO déterminent de quelles frayères provient le hareng capturé par les senneurs.
  6. Dans de nombreux ports, il n'y a pas assez de glace pour la conservation de la prise automnale de hareng.
  7. Lorsque les pêcheurs mettaient le hareng sur la glace et l'emballait, le prix demeurait inchangé. Il est nécessaire d'offrir un incitatif monétaire aux pêcheurs pour qu'ils puissent débarquer du poisson de qualité.
  8. Le 10 février 2005, le ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse a tenu un atelier intitulé « Future of Herring as a Food Fishery » (l'avenir de la pêche du hareng pour la consommation humaine) à l'intention de l'industrie du secteur Golfe Nouvelle-Écosse. Quelque 150 pêcheurs, transformateurs et représentants du gouvernement y ont assisté. Nous devons promouvoir la mise en valeur de nouveaux produits à base de hareng destinés à la consommation humaine.
  9. Les pêcheurs qui débarquent du hareng destiné à la consommation humaine au cours de la pêche automnale devraient utiliser des filets à mailles de 2 ¾" et réduire les limites de prises par sortie.
  10. Une quantité importante du quota de maquereau n'est pas capturée. Nous devons développer davantage cette pêche.
  11. Une étude sur la grosseur des hameçons pourrait permettre de déterminer des moyens de réduire le plus possible la prise de petit maquereau. (Il est à noter que les scientifiques du MPO estiment que si toutes les prises de maquereau, y compris les prises de poisson-appât et les prises de la pêche récréative étaient enregistrées, la capture réelle en 2004 serait très près du TAC de 75 000 tonnes).
  12. Les phoques consomment une grande quantité des stocks de hareng et de maquereau. (Une étude menée par les scientifiques du MPO indique que les phoques gris consomment chaque année environ 4 000 tonnes de hareng dans le sud du golfe et environ 60 tonnes de maquereau. Comme le maquereau est un nageur rapide et qu'on le retrouve généralement dans des eaux plus profondes, il représente environ 2 % du régime des phoques gris, tandis que le hareng représente 10 % de leur régime. Le phoque du Groenland se retrouve dans la partie sud du golfe pendant une période assez courte hors de la période

de frai du hareng et il consomme très peu de hareng et de maquereau.)

### **Association des senneurs du golfe**

Les représentants de l'Association des senneurs du golfe ont soulevé les points suivants à la rencontre des 29 et 30 juin à Moncton, ainsi que dans des correspondances écrites suite à la rencontre.

1. La pêche semi-hauturière du hareng fait partie intégrale de la pêche au hareng du sud du golfe, avec un impact significatif sur l'économie du nord du Nouveau-Brunswick.
2. Les senneurs fournissent du hareng aux usines de transformation, permettant à ces usines d'opérer après la pêche à la rave.
3. Dans toute vision à long terme pour les pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe, les senneurs semi-hauturiers doivent avoir un accès garanti à leur part de la ressource, et avoir le droit de pêcher cette part sans conflit avec les flottilles côtières.
4. Dans le passé, le MPO a augmenté les frais de permis afin de payer pour les frais engagés par le ministère pour l'infrastructure, la recherche, etc. Maintenant, le MPO demande à l'industrie de contribuer plus de fonds au ministère par le processus d'intendance partagée. Le MPO doit fournir plus d'information à l'industrie sur le concept d'intendance partagée, d'approche de précaution et la gestion des pêches par objectifs.
5. Il devrait être possible pour les deux flottilles (côtière et semi-hauturière) de participer au développement des pêcheries du hareng et du maquereau dans le sud du golfe de manière à ce que les deux secteurs de flottilles soient rentables, et que le Canada devienne un meneur dans l'exportation des produits de hareng et de maquereau.

### **Réunion des représentants des propriétaires et équipages de senneurs, des pêcheurs côtiers, des entreprises de transformation et de l'Institut de recherche sur les zones côtières – Nord-Est du Nouveau-Brunswick**

1. Nous devons étudier les marchés du hareng dans d'autres pays afin de déterminer le potentiel de la mise en valeur de nouveaux produits pour de nouveaux marchés. À l'automne, nous comptons sur la pêche à la rogue. Il est nécessaire de mener des missions ailleurs dans le monde.
2. Au cours de notre pêche automnale de hareng, nous avons pêché en fonction de la quantité et non de la qualité. De nombreux bateaux n'utilisent pas de glace. Nous devons nous efforcer de débarquer du hareng de grande qualité.
3. Nous devons nous préoccuper de la présence d'histamine dans le hareng et le maquereau lorsque le poisson n'est pas refroidi suffisamment.
4. Certains bateaux devront être modifiés pour être dotés de bacs isothermes Xactic. Des mâts de charge devront être installés sur certains quais. Il est aussi nécessaire à certains quais d'aménager des installations d'eau propre et de fabrication de glace. Une aide financière des gouvernements devrait favoriser le recouvrement d'une partie des coûts pertinents.

5. Un projet d'amélioration de la qualité du hareng, d'une valeur de 3 millions de dollars, a été élaboré pour le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, mais il n'y avait pas de fonds disponibles à cet égard.
6. Il peut être difficile de demander à 100% des pêcheurs de la région du Nord-Est du Nouveau-Brunswick de s'engager dans un projet d'amélioration de la qualité. Il vaut mieux procéder par projets pilotes menés dans des ports individuels où les pêcheurs, les acheteurs et les entreprises de transformation sont vraiment prêts à s'engager et où l'infrastructure requise est déjà en place.
7. Les pêcheurs devraient être mieux payés lorsqu'ils débarquent du hareng de meilleure qualité.
8. Dans le passé, on a effectué des tests de rogue en vue de l'ouverture de la pêche automnale de hareng, mais ces tests ont cessé car les intervenants n'y participaient pas tous. Ces tests pourraient peut-être être remis en marche et exécutés par un organisme tiers, par exemple l'Institut de recherche sur les zones côtières.
9. Le petit maquereau constitue un problème dans la pêche effectuée au Nord-Est du Nouveau-Brunswick. La présence de copépodes rouges dans l'alimentation du maquereau constitue aussi un problème.

#### **Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels Inc.**

À la suite de la réunion dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels a présenté par écrit au MPO sa position concernant l'étude sur la « Vision ». Un exemplaire du document est joint au présent rapport. Certains points du document sont décrits brièvement ci-après.

1. La flottille de senneurs doit être autorisée à capturer le quota qui lui a été attribué si la ressource est présente.
2. Les flottilles de pêcheurs côtiers et de senneurs semi-hauturiers ont le droit de pêcher le hareng dans le sud du golfe. La suppression d'une des flottilles n'est pas une option.
3. Les points forts de la pêche du hareng résident notamment dans la diversité des engins de pêche, la capacité de capture, des marchés multiples pour le poisson-appât, la rogue, la farine de poisson, etc., et l'appui scientifique du Centre de recherche et de développement des produits marins.
4. Il convient de mener des recherches scientifiques plus approfondies sur la pêche effectuée par les senneurs et de reconnaître l'importance des activités de pêche des flottilles de senneurs et de la transformation de la chair de hareng dans la Péninsule acadienne.
5. Certains sont préoccupés par le conflit entre les senneurs et les pêcheurs côtiers, par le caractère déraisonnable de la réglementation du MPO imposée aux senneurs, par la nécessité de procéder à une analyse comparative des engins de pêche et par les faibles prix payés pour du hareng de qualité.
6. Des recherches plus poussées sont requises en matière de développement de produits et sur les produits commercialisés ailleurs dans le monde.
7. Le MPO manque de ressources pour faire appliquer les lois et les règlements et

- manque de ressources dans son secteur scientifique. Il n'y a pas suffisamment de solidarité dans l'industrie. À moins que des changements soient mis en œuvre, l'avenir de la pêche à la senne est très incertain.
8. La pêche du hareng doit surtout viser la conservation de la ressource, l'établissement d'une plus grande stabilité de l'industrie et la rentabilité des entreprises de pêche.
  9. Une gestion de collaboration entre les secteurs de flottilles est essentielle.
  10. La pêche du maquereau doit être considérée comme complémentaire de la pêche au hareng. Elle ne doit pas la remplacer.

### **Union des pêcheurs des Maritimes – Sud-Est du Nouveau-Brunswick**

1. Certains ont exprimé leur inquiétude à propos de la baisse marquée des prises pendant la pêche printanière de hareng à Escuminac. Le service des Sciences du MPO se doit d'examiner les raisons de cette diminution. Les bancs de hareng d'Escuminac se seraient-ils maintenant déplacés au voisinage des Îles-de-la-Madeleine?
2. Dans de nombreux ports, il n'y a pas de systèmes de déchargement des bacs isothermes Xactic, les pêcheurs ne disposent pas de glace et il manque d'eau propre. Le gouvernement devrait affecter des fonds pour cette infrastructure.
3. Les pêcheurs devraient obtenir un meilleur prix pour le hareng conservé sur la glace qui est débarqué.
4. Depuis les dix dernières années, une usine dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick a une entente avec ses pêcheurs de hareng pour qu'ils débarquent du poisson de qualité. L'usine peut ainsi obtenir une plus grande quantité de roque de qualité A. Les pêcheurs recevaient une prime pour du poisson emballé et conservé sur la glace.
5. On devrait examiner la possibilité de mettre fin à la pêche de nuit au cours de la pêche printanière de hareng à Escuminac, afin de diminuer le volume de débarquements. Aussi, la pêche de nuit ferait en sorte de déplacer le hareng dans des eaux plus profondes.
6. Pour améliorer la qualité du produit, il est essentiel de faire participer les acheteurs dans les projets.
7. On pourrait demander à l'Institut de recherche sur les zones côtières de travailler de concert avec les pêcheurs et les entreprises de transformation du Sud-Est du Nouveau-Brunswick à des projets portant sur la qualité.
8. Il faut faire la promotion des produits du maquereau sur les marchés aussi bien au Canada qu'ailleurs dans le monde. Les avantages de ces produits pour la santé sont mal compris et pourraient constituer un atout majeur pour la vente.
9. La meilleure approche à adopter pour améliorer la qualité consiste à mener des projets pilotes dans des ports individuels où les pêcheurs, les acheteurs et les entreprises de transformation sont vraiment prêts à s'engager et où les ressources financières sont disponibles pour mettre en place l'infrastructure requise. Le projet pilote devrait comprendre des ateliers éducatifs sur la qualité à l'intention des pêcheurs, des acheteurs et des entreprises de transformation.

10. Il y a pénurie d'acheteurs pour le maquereau pêché dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick.
11. Les phoques ont un impact majeur sur les stocks de hareng.
12. Des pêcheurs ont demandé l'aide du gouvernement pour construire deux installations centrales de congélation pour surgeler les prises excédentaires lorsque les prises débarquées sont considérables. Le produit pourrait être dégelé plus tard à des fins de transformation.
13. Il faut mettre l'accent sur le développement de marchés alimentaires pour les produits du hareng et du maquereau.

### **Association des pêcheurs-proprétaires des Îles-de-la-Madeleine**

1. La pêche du hareng est une pêche printanière dont les captures sont principalement vendues comme poisson-appât pour la pêche au homard.
2. Les pêcheurs aimeraient obtenir un quota permanent de pêche printanière de hareng pour les Madelinots, plutôt que les quotas temporaires approuvés aux cours des dernières années.
3. La capacité de capture dans la pêche du hareng est limitée par le nombre de filets et le nombre de jours de pêche.
4. La glace n'est pas utilisée dans la pêche printanière de hareng car l'eau est froide et les prises sont vendues comme poissons-appâts.
5. La glace est utilisée pour la pêche du maquereau à la ligne.
6. L'infrastructure pour des projets sur la qualité est en place, sauf qu'une installation centrale de congélation permettrait de surgeler les surplus de poisson pêché à l'occasion.
7. Le MPO et l'ACIA ne font pas suffisamment d'inspections au quai.
8. Les phoques gris ont un impact sur les stocks de hareng.
9. L'évaluation des stocks de maquereau devrait relever du MPO et non contrôlée par l'industrie.

### **Regroupement des pêcheurs professionnels du Sud de la Gaspésie**

1. Les acheteurs devraient exiger des pêcheurs qu'ils utilisent de la glace.
2. Les quais de la Gaspésie disposent d'installations d'eau propre.
3. Il faut insister sur le besoin d'améliorer la qualité du poisson.
4. On ne doit pas demander aux pêcheurs de payer les coûts des projets scientifiques.
5. Le service des Sciences du MPO devrait offrir une aide financière accrue pour les relevés acoustiques.
6. Le service des Sciences du MPO devrait élaborer des projets pour évaluer l'impact des pêches sur l'habitat.
7. Nous devons mettre plus d'efforts dans le développement et la mise en marché des produits.
8. La pêche du maquereau en Gaspésie est négligeable en raison de sa piètre qualité en été. Une pêche à la ligne y a lieu à l'automne.

### **Premières nations**

On a établi un contact avec l'analyste principal des politiques pour les pêches, le changement climatique et l'environnement de l'Atlantic Policy Congress dont le siège social se trouve dans la Première Nation Elsipogtog, à Big Cove (Nouveau-Brunswick). Certains pêcheurs des Premières nations participent à la pêche du hareng et du maquereau dans le sud du golfe. Certains ont proposé que le MPO parraine un atelier regroupant des directeurs, des agents et des techniciens des pêches des différentes Premières nations du sud du golfe, afin d'obtenir leurs points de vue sur la « Vision » de l'orientation que devrait prendre la gestion future de ces deux pêches. Les Premières nations sont intéressées à participer, de concert avec d'autres utilisateurs de la ressource, à l'élaboration de plans de gestion.

### **Barry Group**

1. Depuis cinquante ans, la senne coulissante est employée pour la pêche aux espèces pélagiques dans le golfe du Saint-Laurent.
2. Les navires de pêche ailleurs dans le monde emploient la seine et le chalut. Les chaluts sont nécessaires pour capturer les espèces pélagiques lorsqu'elles se déplacent vers des eaux plus profondes.
3. La technique de chalutage à l'aide de sonars à hautes fréquences qui permettent de repérer la ressource est maintenant employée efficacement dans la pêche du maquereau. Dans les dernières années, les senneurs ont capturé plus de la moitié du maquereau pêché dans le golfe.
4. Si on interdit aux senneurs de pêcher, nous perdrons la compétence des capitaines et des équipages qui seront difficiles à remplacer. De plus, nous perdrons des emplois dans les usines de transformation qui comptent sur les senneurs pour obtenir du poisson lorsque les périodes de pêche côtière prennent fin.
5. La roque de hareng découlant de la pêche côtière dans le sud du golfe est de moindre qualité que celle de la Colombie-Britannique ou de Scotia-Fundy.
6. La pêche côtière de roque de hareng dans les frayères pourrait avoir un effet défavorable important sur les stocks. Nous devrions pêcher les espèces pélagiques lorsque leur teneur en gras est la meilleure.
7. Les senneurs débarquent du poisson de bonne qualité à moindre coût et plus rapidement. Les senneurs s'efforcent de débarquer du poisson de qualité destiné à la transformation en produits de consommation humaine.
8. Les senneurs sont disposés à participer à des projets scientifiques du MPO.
9. L'accès à la pêche d'espèces pélagiques dans le sud du golfe doit être garanti aux senneurs de manière qu'on puisse remplacer les bateaux vieillissants.
10. Le poisson pélagique doit être capturé, transformé et mis en marché au volume.
11. Des marchés existent pour les produits de hareng et de maquereau destinés à la consommation humaine en Chine, au Japon, en Corée, en Europe de l'Est et en Europe occidentale, ainsi qu'aux États-Unis. Il existe une concurrence féroce de l'Islande et de la Norvège sur les marchés internationaux.

12. Nous devons refroidir rapidement le poisson avec de la glace ou de l'eau de mer réfrigérée pour assurer un contrôle de l'histamine.
13. Les senneurs sont disposés à rencontrer des représentants des groupes de pêche côtière pour discuter de moyens à prendre pour mieux atteindre les quotas de capture disponibles et partager les bénéfices entre les deux secteurs.

#### **Women for Environmental Sustainability (WES) - Souris, Î.-P.-É.**

1. Le groupe WES a été formé pour représenter les pêcheurs côtiers qui s'opposent à la présence de senneurs pêchant le hareng au large de la côte nord de l'Î.-P.-É.
2. De petits stocks locaux de hareng au large du Nord-Est de l'Î.-P.-É. pourraient être complètement annihilés par les senneurs. Si ces stocks locaux sont perdus, c'est la diversité génétique du stock de hareng dans le sud du golfe qui en sera affectée.
3. La perte du hareng aura des effets désastreux sur d'autres pêches, notamment la pêche du homard et du thon, car le hareng est une importante source d'alimentation de ces espèces. Il sera important d'inclure des considérations d'écosystème lors de l'élaboration de plans de gestion du hareng.
4. Il est difficile de déterminer une « Vision » pour l'avenir de la pêche du hareng dans le sud du golfe lorsque la poursuite des activités de pêche des senneurs entraînerait la fin de cette pêche.

#### **Institut de recherche sur les zones côtières, Shippagan (N.-B.)**

1. L'Institut de recherche sur les zones côtières a formé deux comités, l'un sur la pêche du hareng, l'autre sur l'industrie de transformation dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick. Le comité de la Table ronde sur le hareng se compose de représentants des usines de transformation, des senneurs, des pêcheurs côtiers, de l'Union des pêcheurs des Maritimes, de l'APECA et du gouvernement provincial. Le comité de la Table sectorielle se compose uniquement de représentants de l'industrie, soit des représentants des pêcheurs côtiers, des senneurs et des usines de transformation. Dans les deux comités, le secteur des pêcheurs côtiers et le secteur des senneurs ont été en mesure de se réunir régulièrement pour discuter des enjeux.
2. L'amélioration de la qualité du poisson est essentielle au développement des pêches du hareng et du maquereau dans le golfe. Il s'agit des deux dernières espèces à ne pas être exploitées à leur plein potentiel. L'industrie doit s'efforcer de se concentrer sur l'amélioration de la qualité du produit plutôt que sur la capture de l'ensemble des quotas.
3. Les pêcheurs côtiers doivent obtenir un meilleur prix pour le poisson de qualité débarqué. Cela n'a pas été le cas dans la plupart des ports.
4. La qualité doit être maintenue depuis le moment où le poisson est capturé jusqu'à sa transformation.
5. Nous devons développer de nouveaux produits à base de hareng destinés à la

- consommation humaine et promouvoir les produits sur les marchés intérieurs et internationaux. Sensibiliser le consommateur aux bénéfices des produits du hareng sur la santé doit faire partie du programme de mise en marché.
6. De nombreux ports ne sont pas dotés de l'infrastructure nécessaire pour le débarquement de poisson de qualité (notamment des installations de fabrication de glace, des systèmes d'eau propre et des installations de débarquement). L'Institut propose qu'un ingénieur étudie l'infrastructure des ports du Nord-Est du Nouveau-Brunswick.
  7. En mars 2004, l'Institut a terminé un projet sur l'histamine. En marge de ce projet, on a présenté des ateliers sur l'histamine à l'intention des pêcheurs et des transformateurs dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick. Au cours de ces ateliers, on a montré comment se servir d'une trousse de détection rapide de la présence d'histamine. Si le poisson est conservé à une température égale ou inférieure à 4 °C, la teneur en histamine ne devrait pas dépasser le niveau seuil de 50 ppm.
  8. Comme le niveau d'engagement à l'amélioration de la qualité varie d'un port à un autre, et que l'infrastructure requise pour les projets sur la qualité n'est pas en place dans tous les ports, il est recommandé que des projets pilotes visant l'amélioration de la qualité du poisson soient mis en œuvre dans certains ports disposés à le faire et où l'infrastructure nécessaire est en place.
  9. L'Institut a constaté que les réunions avec des petits groupes de pêcheurs dans des ports individuels constituaient la façon la plus efficace de partager de l'information et de discuter des projets. La confidentialité peut être maintenue à ce niveau, ce qui permet une discussion plus ouverte.
  10. L'Institut pourrait mener des tests sur la roque afin d'établir le calendrier d'ouverture de la pêche du hareng.
  11. Les senneurs semblent débarquer du poisson de bonne qualité car ils ont adopté une technologie moderne.
  12. Il importe que nous continuions d'avoir des comités comme ceux de la Table ronde et de la Table sectorielle où les représentants des senneurs peuvent s'asseoir avec ceux des pêcheurs côtiers et des usines de transformation pour discuter des enjeux auxquels fait face l'industrie.
  13. L'industrie n'est pas certaine des rôles que peuvent jouer le MPO et l'ACIA dans les projets sur l'amélioration de la qualité.

## **Ministères provinciaux des pêches**

### ***Terre-Neuve-et-Labrador***

1. Le fait que nous ne capturions pas les quotas et le besoin de développer de nouveaux marchés sont les deux principaux enjeux concernant la pêche du maquereau.
2. En 2003, 26 000 tonnes de maquereau ont été débarquées à T.-N.-L.; en 2004 les débarquements préliminaires sont de 35 000 tonnes. La plus grande partie de la récolte a été faite par les senneurs semi-hauturiers basés dans l'ouest de T.-

N.-L.

3. Il existe un important marché pour le gros maquereau et le maquereau de taille moyenne en Europe. Le petit maquereau a constitué un problème dans certains secteurs de cette pêche à Terre-Neuve-et-Labrador.

### ***Nouveau-Brunswick***

1. Nous avons besoin d'un forum par l'entremise duquel tous les secteurs de l'industrie pourront se rencontrer pour discuter des enjeux qui les concernent.
2. Nous devons favoriser la mise en place d'un véritable partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces.
3. Il est possible de mettre en branle des projets pilotes sur la qualité du poisson par l'entremise d'une organisation de « communauté d'intérêts » de l'UPM.
4. Certains appuient la participation des petits senneurs à la pêche côtière du hareng.
5. Il existe des possibilités de développement de projets pour la roque de hareng sur varech et les majetes.
6. Toute vision à long terme pour les pêcheries du hareng et du maquereau dans le sud du golfe doit inclure une garantie d'accès à la ressource pour les flottilles semi-hauturière et côtière.
7. Le rapport Surette recommandait qu'un mécanisme de résolution de conflits représentant toutes les parties soit mis en place afin de résoudre les enjeux conflictuels. Ceci n'a pas encore été fait, mais devrait faire partie de la vision à long terme. Le mandat du processus doit être clair et précis.
8. Afin que l'intendance partagée soit un succès, la transparence et la confiance dans le processus décisionnel sont nécessaires.

### ***Nouvelle-Écosse***

1. Le ministère des Pêches de la N.-É. fait la promotion du développement d'une pêche du hareng destiné à la consommation dans le secteur Golfe Nouvelle-Écosse comme solution de rechange à la pêche à la roque. Le ministère provincial a parrainé un atelier à cet effet le 10 février 2005 et auquel ont assisté 150 personnes.
2. Il est reconnu que de nombreux ports ne disposent pas de l'infrastructure (installations de fabrication de glace, de déchargement) pour maintenir une bonne qualité du poisson.
3. Le ministère provincial s'engage à travailler avec l'industrie pour mettre en place des projets pilotes visant à améliorer la qualité du poisson.
4. Les pêcheurs devraient envisager d'utiliser des filets à mailles de 2 5/8 po à 2 3/4 po pour la pêche du hareng d'automne ou du hareng de consommation.
5. La diminution des stocks de maquereau dans la Mer du Nord pourrait offrir des débouchés sur les marchés des produits de maquereau de consommation.
6. Certains ont exprimé des inquiétudes à l'effet que les estimations de l'abondance du stock de maquereau faites aux États-Unis sont plus élevées que celles faites

par le MPO (le stock de maquereau canadien migre vers la côte du Maine en été et en automne et se mélange au stock des États-Unis. Des scientifiques américains évaluent le stock en tenant compte des données sur les captures déclarées au Canada et aux États-Unis et en considérant, au moment de leur évaluation, les stocks des deux pays comme un seul. Le MPO et l'industrie canadienne s'inquiètent de la façon utilisée pour évaluer le stock de maquereau aux États-Unis).

7. L'industrie connaît mal le principe de l'approche de précaution, le concept de la gestion des pêches par objectifs (GPO) et les facteurs pertinents liés à l'écosystème.

### ***Île-du-Prince-Édouard***

1. La ligne d'exclusion côtière de 25 brasses sur la côte nord de l'Î.-P.-É. devrait être élargie jusqu'à North Cape.
2. Les acheteurs et les usines de transformation devraient payer une prime aux pêcheurs qui débarquent du poisson de qualité.
3. Des programmes éducatifs devraient être mis en place pour sensibiliser les pêcheurs et les usines de transformation à l'importance de la qualité du poisson.
4. Les prises par sortie devraient être limitées pour la pêche printanière de hareng à Escuminac et à l'Ouest de l'Î.-P.-É.
5. La pêche automnale de hareng à Escuminac et à l'Ouest de l'Î.-P.-É devrait ouvrir le 15 août, sinon les zones devraient être séparées et faire l'objet de quotas distincts et de dates d'ouverture distinctes.
6. Il conviendrait d'examiner le développement d'une pêche à la rogue sur varech.
7. Il faudrait réintroduire les tests de rogue pour déterminer les dates d'ouverture de la pêche automnale de hareng. Ceci pourrait augmenter le poids de la rave ainsi que les prix payés aux pêcheurs.
8. En utilisant des filets à plus grosses mailles, on pourrait capturer du plus gros hareng et un plus grand nombre de femelles pour assurer une meilleure qualité de la rogue.
9. Un volume important de petit maquereau est capturé dans certaines zones de l'Atlantique. Il est nécessaire de faire appliquer les limites minimales de taille.
10. Les projets d'œufs de hareng sur algue devraient être encouragés.
11. Une attention particulière devrait être portée à la réduction des captures de hareng juvénile par les senneurs.
12. En marge du processus de consultation, peu de discussions concernent la pêche du maquereau.
13. Certains ont exprimé des préoccupations quant au manque de ressources du service des Sciences du MPO pour mener la recherche nécessaire ce qui fait que l'on a demandé à l'industrie et aux gouvernements provinciaux de payer une partie des coûts.

14. Il existe un certain appui pour appliquer l'approche de précaution dans la gestion des pêches. Toutefois, cette approche nécessitera une consultation importante entre l'industrie, le service des Sciences du MPO et les gestionnaires des ressources.
15. La co-gestion véritable ne peut avoir lieu que si tous les participants ont un intérêt marqué pour la conservation et la récolte de la ressource.

### **Québec**

1. On constate une pénurie d'installations de congélation dans certaines régions.
2. On constate un manque d'installations de fabrication de glace dans les Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte Nord.
3. Il existe un certain appui pour des projets pilotes. Nous devons identifier les principaux intervenants et travailler de concert avec eux.

## **IV. Conclusions**

Au cours des réunions de consultation qui ont eu lieu avec les pêcheurs, on a constaté clairement que les mesures de gestion de la pêche côtière de hareng, décrites dans le *Plan de gestion intégrée de la pêche du hareng dans la zone 16* ont été élaborées en collaboration avec l'industrie dans la zone et dans la Région du Golfe et qu'il y avait consentement général à propos de ces mesures. Lorsque les opinions divergent entre les groupes de pêcheurs dans une zone donnée, c'est au MPO qu'il incombe de trancher.

Au cours des réunions avec les pêcheurs, tous les groupes ont reconnu que la pêche du hareng et du maquereau peut être développée de manière à accroître les revenus des pêcheurs et des transformateurs. Les deux types de pêches devraient être axées sur le débarquement de poisson de haute qualité pouvant servir à la production des produits existants, mais aussi de nouveaux produits destinés à la consommation et susceptibles d'être vendus sur les marchés intérieurs et internationaux.

### **Amélioration de la qualité du poisson**

En marge d'une « Vision » pour l'avenir et du point de vue des pêcheurs, le besoin de promouvoir le débarquement de poisson de haute qualité a été le seul point sur lequel les pêcheurs, les entreprises de transformation et les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus unanimement.

Tous ont convenu que la piètre qualité du poisson débarqué dans de nombreuses régions du sud du golfe a un impact défavorable sur le marché. Le marché est maintenant planétaire et nos produits sont en concurrence avec ceux d'autres parties du monde dont plusieurs offrent des produits de haute qualité.

On convient généralement que grâce à la technologie actuelle, il est possible de débarquer du hareng de haute qualité capturé par les senneurs et les fileyeurs. Le hareng que débarquent les senneurs du golfe est de bonne qualité. Du poisson de bonne qualité est aussi débarqué en C.-B. par les flottilles de senneurs et de fileyeurs. En C.-B., les usines de transformation rejettent le hareng qui n'est pas conservé à une température comprise entre 1 et 3 °C. Dans bien des cas dans le sud du golfe, ce n'est pas ce qui se produit et cela nuit à la qualité des produits transformés et au marché.

L'histamine peut se développer dans le maquereau et le hareng si le poisson, entre sa capture et sa transformation, n'est pas conservé à des températures froides à l'aide de glace ou d'une installation de refroidissement appropriée. La transformation n'élimine pas l'histamine dans les produits et une concentration élevée d'histamine peut provoquer des maladies chez les consommateurs. La norme minimale normale autorisée par l'ACIA est de 50 ppm. La norme européenne est de 100 ppm. Dans la plupart des cas, pour que le poisson consommé provoque des maladies, sa concentration en histamine doit être supérieure à 200 ppm. Le poisson qui est conservé à une température de 4 °C peut respecter la norme minimale. Le risque est grand que les produits rejetés du marché en raison de la présence d'histamine auront un effet très défavorable sur le marché.

De nombreux pêcheurs sont d'avis que le MPO et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) devraient obliger les pêcheurs à utiliser de la glace et à conserver le poisson à des basses températures jusqu'au moment de sa transformation. Des discussions avec le MPO et l'ACIA ont permis de préciser leurs rôles.

L'ACIA exige des usines de transformation qu'elles produisent un produit sans danger pour la consommation. Le Plan de gestion de la qualité d'une usine précise des points de contrôle critiques qui doivent être vérifiés pour garantir la sécurité du produit. Un de ces points de contrôle critiques est que le poisson amené aux usines pour y être transformé doit être conservé à une température maximale de 4 °C. Cette exigence est mentionnée à l'article 8 de l'Annexe 111 du *Règlement sur l'inspection du poisson*.

L'Annexe 111 (articles 14.1 et 14.3) du *Règlement sur l'inspection du poisson* décrit les exigences applicables aux bateaux utilisés pour la pêche ou le transport du poisson. Ces exigences précisent aussi que le poisson doit être conservé à une température maximale de 4 °C. Toutefois, des inspecteurs de l'ACIA se rendront aux quais uniquement si les usines de transformation détectent des problèmes quant à la qualité du poisson. L'ACIA juge qu'il est de la responsabilité des acheteurs et des transformateurs de faire en sorte que les pêcheurs conservent leurs captures à la bonne température pour en garantir la qualité.

Il n'est pas de la compétence du MPO de voir à ce que le poisson soit de bonne qualité (autrement dit, il n'existe pas de règlement du MPO concernant la qualité du poisson). Le MPO voit cependant à faire appliquer les conditions des permis, notamment les saisons de pêche, le type d'engin, les limites de taille et la limite de prises par sortie.

Il incombe clairement aux pêcheurs, aux acheteurs et aux entreprises de transformation de s'assurer que le poisson est conservé correctement dans la glace à la température appropriée depuis sa capture jusqu'au moment de sa transformation.

Pour débarquer du poisson de qualité, les pêcheurs côtiers doivent mettre leur capture sur la glace à bord dès que le poisson est pêché. Le poisson doit être conservé dans des bacs isothermes, les bacs de marque Xactic étant les plus couramment utilisés. Pour la pêche du hareng, les gros bacs Xactic de 35 pieds cubes permettent de conserver 1 875 livres de poisson, compte tenu d'un facteur de conversion de 53,57 lb/pi<sup>3</sup>, avec la quantité de glace appropriée, les bacs étant remplis jusqu'à trois pouces de leur sommet. Un propriétaire d'usine de transformation a indiqué qu'il exigeait des pêcheurs qu'ils utilisent 100 lb de glace par bac. Dans le cas de la pêche du maquereau à la ligne, des bacs isothermes Xactic plus petits (d'une contenance maximale de 400 livres de poisson) sont employés et un propriétaire d'usine de transformation a indiqué qu'il exigeait que les bacs contiennent autant de glace que de poisson, en poids. Dans la plupart des cas, les acheteurs fournissent la glace aux pêcheurs.

Lorsque les pêcheurs arrivent au quai, le poisson est déchargé à l'aide de grues ou de mâts de charge s'il est conservé dans des bacs isothermes ou il est pompé à l'aide de pompes humides ou à sec dans des bacs en vue de son transport aux usines de transformation. Dans la pêche côtière, il est généralement reconnu que la conservation du poisson dans des bacs Xactic contenant suffisamment de glace ainsi que le débarquement et le transport de ces bacs à destination des usines de transformation permettent d'assurer que le poisson est de la meilleure qualité possible. Les senneurs conservent le poisson dans de l'eau de mer réfrigérée à partir du moment de sa capture. Au moment du débarquement, le poisson est ensuite pompé dans des bacs Xactic contenant de la glace en vue de son transport à destination des usines de transformation, ce qui permet d'en maintenir la grande qualité.

Le maintien de la qualité est l'affaire des pêcheurs, des acheteurs et des entreprises de transformation. Si le pêcheur n'a pas de glace à sa disposition, le poisson débarqué sera de piètre qualité. Si l'acheteur décharge et transporte le poisson à destination de l'usine de transformation sans le conserver au froid, la qualité du poisson se détériorera pendant le transport.

Dans le sud du golfe, un petit nombre d'acheteurs et de transformateurs de certains ports ont actuellement des ententes avec leurs pêcheurs pour qu'ils utilisent de la glace.

Les usines disposent aux quais de l'infrastructure nécessaire pour le déchargement des bateaux et la conservation au froid du poisson pendant son transport à l'usine.

Dans d'autres ports, il n'y a pas de glace pour les pêcheurs. Dans la plupart des cas, ces pêcheurs sont payés au même taux que les pêcheurs qui utilisent de la glace. Certains pêcheurs s'interrogent sur la nécessité d'utiliser de la glace et ne connaissent pas l'impact de la piètre qualité du poisson sur la capacité des usines de transformation à produire des produits de qualité.

Le défi qui se pose à l'industrie est de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour débarquer et livrer du poisson de qualité aux usines de transformation et d'offrir des incitatifs aux pêcheurs et aux acheteurs pour qu'ils aient recours à cette infrastructure.

Compte tenu du nombre de ports et de pêcheurs et des différents niveaux d'engagement des pêcheurs et des transformateurs au sein de l'industrie, et compte tenu du fait qu'il incombera aux acheteurs et aux transformateurs d'exiger des pêcheurs qu'ils utilisent de la glace, il est recommandé de mettre en œuvre des projets pilotes dans les ports dotés de l'infrastructure et où tous les intervenants sont disposés à travailler ensemble.

Si des pêcheurs et des acheteurs dans un port donné manifestent un intérêt dans un projet pilote, il faudrait réunir ces personnes en vue d'élaborer le projet pilote en question. Un comité de coordination du projet devrait être formé. L'infrastructure nécessaire devrait être identifiée. Les responsabilités des pêcheurs, des acheteurs et des entreprises de transformation devraient être précisées.

Une fois l'infrastructure nécessaire identifiée, il faudrait élaborer un plan, y compris des moyens de trouver le financement requis. Dans certains cas, l'industrie pourrait défrayer une partie des coûts. Dans toutes les provinces toutefois, l'APECA et les ministères provinciaux des pêches et de l'industrie offrent des programmes d'aide financière susceptibles de compenser une partie des coûts.

Il faudrait tenir des ateliers à l'intention des pêcheurs, des acheteurs et des transformateurs pour les renseigner sur l'importance de débarquer du poisson de qualité et sur les bénéfices que les pêcheurs et les acheteurs peuvent en retirer. L'Institut de recherche sur les zones côtières, à Shippagan, a participé à des programmes sur la qualité du poisson et est disposée à offrir son aide pour l'organisation et la mise en œuvre de projets pilotes, y compris des ateliers de formation. Des établissements de formation des pêcheurs dans d'autres provinces pourraient aussi être invités à y participer. Des représentants des ministères provinciaux des pêches et de l'industrie, du MPO et de l'ACIA pourraient aussi participer aux ateliers de formation.

### **Intendance partagée**

Le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte atlantique du Canada* définit comme suit le principe de la intendance partagée :

*« Les gouvernements, les utilisateurs de la ressource et les autres parties intéressées assument collectivement la responsabilité de la mise en œuvre des décisions portant sur l'exploitation durable et la viabilité économique des pêches. »*

En vue d'outiller et d'inciter les intéressés à participer à la prise de décisions en matière de gestion des pêches et aux processus d'élaboration des politiques, on mettra en œuvre quatre grandes stratégies, c'est-à-dire :

1. Adopter une approche plus ouverte en matière de planification stratégique.
2. Permettre aux utilisateurs de la ressource de jouer un plus grand rôle dans la prise de décisions opérationnelles.
3. Faciliter la participation des Autochtones à la planification stratégique et à la prise de décisions.
4. Renforcer la capacité des utilisateurs de la ressource à assumer de nouvelles responsabilités.

Présentement, le processus d'élaboration de plans de gestion des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe contient certains éléments faisant appel à la participation de l'industrie dans la prise de décisions, mais c'est au MPO qu'il revient de trancher dans le cas de questions litigieuses.

Le MPO a formé plusieurs comités qui reçoivent les suggestions et les commentaires des pêcheurs, des transformateurs et des gouvernements provinciaux concernant l'élaboration des plans de gestion. Dans chacun des secteurs du MPO, on retrouve des comités consultatifs des petits poissons pélagiques, certains étant présidés par des membres de l'industrie qui se réunissent au moins une fois par année pour discuter des pêches au niveau sectoriel. Chaque année, des représentants des secteurs du MPO participent à la réunion du Comité consultatif des petits poissons pélagiques du golfe afin de discuter des plans de gestion des pêches dans le sud du golfe.

En outre, des représentants régionaux sont aussi invités à participer aux réunions sur le processus d'évaluation régional (PER), qui ont lieu chaque année dans le but d'étudier les rapports sur l'état des stocks qu'a préparés le service des Sciences du MPO. Des représentants du service des Sciences du MPO sondent environ le tiers de tous les pêcheurs pour connaître leur point de vue sur l'abondance des stocks.

À la suite de la réunion sur le PER, une autre réunion a lieu pour obtenir les suggestions et les commentaires de représentants de l'industrie et du gouvernement provincial au sujet des plans de gestion des pêches en fonction des renseignements

recueillis à la réunion sur le PER. Des représentants du MPO recommandent ensuite un plan de gestion au ministre qui prend la décision finale à ce propos et en fait l'annonce officielle.

Au cours du processus de consultation, il y a généralement consensus sur les décisions prises relativement à l'établissement de TAC pour la prochaine saison de pêche. Dans la plupart des cas dans les zones locales, l'industrie fixe les dates d'ouverture des saisons de pêche ainsi que les limites de prises par sortie en suivant le principe de la intendance partagée. Il y a parfois mécontentement entre les zones sur les mesures de gestion telles que les quotas de zone et les limites de prises par sortie. Des conflits se produisent aussi à l'occasion entre les senneurs côtiers et hauturiers concernant les zones d'exclusion. Lorsque ces mécontentements se produisent, le MPO doit trancher, ce qui favorise normalement l'une des deux parties en cause lors de l'annonce des plans de gestion.

En outre, depuis les quarante dernières années, les pêcheurs et les transformateurs attirent l'attention des politiciens fédéraux et provinciaux sur des sujets préoccupants pour qu'ils appuient leur point de vue respectif. Les politiciens des deux paliers, y compris les ministres, ont été associés aux secteurs conflictuels et, dans la plupart des cas, l'industrie s'attend à des décisions politiques pour régler ces conflits.

Dans le cadre de l'exercice sur la « Vision », les présentations du gestionnaire du MPO, d'un fileyeur et d'un senneur de la Colombie-Britannique ont montré de quelle façon la intendance partagée de la pêche du hareng avait évolué en C.-B.

Au milieu des années 1960, la pêche du hareng a chuté dramatiquement en Colombie-Britannique en raison d'une surpêche pour une pêche de réduction. Lorsque les stocks se sont rétablis au début des années 1970, la pêche a été rouverte pour la rogue. Après une période de conflit, les pêcheurs, les transformateurs et le MPO ont établi des règles de récolte pour assurer la conservation des stocks et la viabilité de la pêche.

Environ 80 % du TAC, qui est établi à 60 000 tonnes annuellement, sont répartis entre les senneurs (55 %) et les fileyeurs (45 %). Le reste du TAC (20 %) est partagé entre plusieurs petites pêches (notamment le poisson-appât, la farine de poisson, la rogue sur varech). Sur l'ensemble, 6 % du TAC est mis en réserve à des fins de gestion et de recherche.

La Société de conservation et d'étude du hareng (Herring Conservation and Research Society) gère les fonds que génèrent les 6 % du quota réservé à des fins de conservation et de recherche. Le conseil d'administration de la Société est surtout composé de membres de l'industrie et y sont représentés les fileyeurs, les senneurs, les Premières nations, les transformateurs, le MPO et d'autres organismes publics.

La Société paie tous les frais de gestion et de recherche relatifs à la pêche du hareng

en C.-B. Les propositions d'initiatives scientifiques ou de gestion sont transmises au conseil d'administration ou à des sous-comités du conseil pour approbation.

Actuellement, 300 senneurs et près de 1 000 fileyeurs pratiquent cette pêche dans les mêmes eaux. Chaque permis délivré est assorti d'un quota individuel transférable (QIT). Les fileyeurs et les senneurs participent à la pêche scientifique de la rogue en vue de fixer les dates d'ouverture de la pêche. La pêche à la senne a lieu juste avant la pêche aux filets maillants.

Il existe cinq zones de pêche et pour chacune un TAC est établi en fonction de la biomasse du stock reproducteur de l'année précédente et de l'estimation du recrutement. Les stocks sont contrôlés à mesure de leur arrivée avant la fraie et, au besoin, les TAC peuvent être réduits après consultation d'un comité consultatif de l'industrie.

Des vérificateurs à quai indépendants observent les débarquements et les acheteurs s'assurent que le poisson est bien conservé à une température entre 1 °C et 3°C. Le débarquement de hareng de qualité des fileyeurs et des senneurs fait partie intégrante de la pêche car les transformateurs souhaitent obtenir un produit de la plus haute qualité possible à offrir au marché japonais.

En C.-B., l'industrie participe beaucoup plus à la prise de décisions touchant la pêche du hareng que dans le sud du golfe. L'industrie est par conséquent plus responsable et plus redevable des décisions prises.

Compte tenu du nombre d'organisations de pêcheurs, de pêcheurs-exploitants et de transformateurs, de senneurs, de zones côtières et du nombre de provinces (cinq) participant aux pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe, le modèle de intendance partagée à élaborer pour la gestion de ces pêches devra être structuré de manière à satisfaire aux besoins du sud du golfe, même s'il est possible de profiter de l'expérience des pêches en C.-B.

La « Vision » des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe doit consister à établir un véritable partenariat de intendance partagée pour la gestion des deux pêches en respectant les stratégies décrites dans le Cadre stratégique du MPO mentionné antérieurement. Les décisions de gestion peuvent être de nature politique ou opérationnelle.

Il est proposé que le MPO et l'industrie travaillent en étroite collaboration à l'élaboration de politiques et de lignes directrices. Cela signifie l'intégration de décisions sur des questions visant l'établissement de TAC, la définition de stratégies de récolte (préparées selon l'approche de la gestion des pêches par objectifs) qui seront mises en œuvre à partir de points repères en vertu de l'approche de précaution et des facteurs pertinents liés à l'écosystème, ainsi que la détermination de plans de nature scientifique.

Au début, le MPO devra jouer un rôle de chef de file dans les discussions sur les politiques. Toutefois, après une période de dix ans, l'industrie devrait avoir acquis suffisamment de maturité pour être en mesure de mener ces discussions et de faire des recommandations au MPO pour fin d'approbation.

Une fois les politiques et les lignes directrices en place, l'industrie devrait jouer un rôle de chef de file sur les questions d'exploitation concernant la gestion courante des pêches. Cela comprendrait la prise de décisions sur des questions telles que les saisons de pêche, les limites de prises par sortie, l'évaluation de la rogue et les projets d'amélioration de la qualité du poisson. Le MPO s'occuperait principalement de vérifier et de contrôler les décisions de l'industrie pour s'assurer du respect des politiques et des lignes directrices convenues.

La valeur élevée du hareng de la C.-B. fait en sorte qu'il est possible pour l'industrie d'affecter une partie du quota au paiement de tous les frais de recherche et de gestion, mais il serait extrêmement difficile de procéder de la même façon dans le sud du golfe compte tenu du prix bien inférieur du hareng qui y est pêché. Il est à remarquer qu'au cours des dernières années, le hareng capturé en surplus des limites de prises par sortie dans certaines zones du golfe a été vendu et les recettes ont été affectées à des initiatives scientifiques.

Pour garantir le fonctionnement efficace d'un partenariat de intendance partagée dans le sud du golfe, les représentants des organisations de l'industrie doivent s'adapter au travail en équipe. Pour ce faire, les représentants des différentes zones et des secteurs utilisant des engins différents, qui participent aux discussions (surtout au niveau régional), doivent être habilités à négocier des ententes sur les enjeux jugés les plus avantageux pour la région. En marge du processus en vigueur, les représentants d'une zone ou d'un secteur présentent la position de leur organisation respective au niveau régional, mais ne sont généralement pas habilités à adopter une autre position. Il revient alors au MPO de prendre la décision finale. Le MPO est alors redevable de sa décision. L'objectif serait que l'industrie soit d'accord avec des décisions conformes à des politiques et à des lignes directrices pré-établies qui ont été élaborées par le MPO en étroite collaboration avec l'industrie.

Pour que le partenariat de intendance partagée puisse fonctionner, il est essentiel de former des organisations de l'industrie qui représentent efficacement leurs membres dans les décisions de négociation exigeant une certaine souplesse. De cette façon, le MPO n'aura pas à trancher trop souvent et les conflits entre les différents secteurs seront moins nombreux. De plus, les décisions ainsi rendues seront vues comme ayant été prises par l'industrie et l'industrie se sentira responsable et redevable de ces décisions.

Il est recommandé que le MPO convoque une réunion régionale des représentants de l'industrie, des Premières nations et des gouvernements provinciaux en vue de discuter

de la façon de mettre en œuvre le partenariat de intendance partagée dans la gestion des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe. La réunion ne doit pas avoir lieu en marge de discussions sur un plan de gestion donné, mais doit plutôt être axée sur le processus en cause et sur les responsabilités des différents intervenants qui en font partie. Dans le cadre de la réunion, le MPO devrait présenter une définition claire des décisions visant la politique ou les lignes directrices et des décisions opérationnelles en fournissant des exemples à partir des deux pêches. Le MPO devrait aussi expliquer en détail ce que le ministère entend par approche de précaution, gestion des pêches par objectifs et facteurs pertinents liés à l'écosystème, et ce en fournissant des exemples à partir des pêches.

À la réunion régionale, un groupe représentant les organisations de l'industrie, les Premières nations et les gouvernements provinciaux devrait être formé pour travailler de concert avec le MPO en vue de mettre en œuvre une approche de partenariat pour la intendance partagée des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe pour les dix prochaines années. Un représentant de l'industrie devrait présider ce groupe régional. Le MPO devrait agir à titre de ressource pour le groupe.

À la suite de l'exercice de vision, le groupe devrait examiner les points soulevés au cours du processus de consultation et déterminer lesquels relèvent d'une politique ou de lignes directrices et sont jugés comme étant de nature opérationnelle. Le groupe régional devrait travailler de concert avec le MPO en vue de prendre des décisions sur des questions touchant une politique ou des lignes directrices. Une fois le processus terminé, les comités des petits poissons pélagiques des zones et le Comité des petits poissons pélagiques du golfe devraient entreprendre l'élaboration de plans de gestion portant sur des préoccupations opérationnelles, et conformes aux politiques et aux lignes directrices convenues. L'objectif est de faire en sorte de nommer le plus rapidement possible des représentants de l'industrie à titre de présidents des comités de zones et de la région et de nommer des représentants de l'industrie à titre de présidents de tous les comités consultatifs d'ici dix ans.

L'établissement de comités de l'industrie dans chaque zone composés de représentants des différents groupes en vue de discuter d'enjeux particuliers et de proposer des solutions au gouvernement constitue une autre solution à envisager. Selon les suggestions présentées dans le cadre des réunions de consultation, toutes les zones s'entendent à l'effet qu'il faut faire les efforts nécessaires pour améliorer la qualité du poisson. Un projet pilote sur l'amélioration de la qualité du poisson pourrait être mis en œuvre dans chaque zone. Un comité de zone présidé par un membre de l'industrie et structuré de la même façon que le comité sectoriel formé par l'Institut de recherche sur les zones côtières surveillerait l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Les recommandations finales formulées par le groupe seraient transmises au gouvernement en vue de l'obtention d'une aide financière pour l'aménagement d'une certaine infrastructure. Si les groupes établissent entre eux une bonne relation et sont en mesure de travailler en collaboration à des projets pilotes sur l'amélioration de la qualité du poisson, ces groupes pourraient plus tard se charger de discuter d'enjeux

plus complexes.

La gestion de la pêche du hareng en C.-B. a évolué. Au début, il s'agissait de résoudre un conflit entre les secteurs utilisant différents engins et le MPO. Aujourd'hui, on assiste à un véritable partenariat entre l'industrie et le gouvernement en matière de gestion et de sciences. D'ici une dizaine d'années, une approche similaire de intendance partagée serait possible pour les pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe.

## **V. Recommandations**

**Les recommandations suivantes devraient être considérées lorsque le MPO continue de rencontrer les représentants de l'industrie, des Premières Nations, des gouvernements provinciaux afin de compléter une vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent.**

- 1. Des projets pilotes pour améliorer la qualité du hareng et du maquereau devraient être débutés dans chaque province. Les fonctionnaires du MPO, les ministères provinciaux, des Premières nations et des institutions telles l'Institut de recherche sur les zones côtières devraient collaborer étroitement avec les pêcheurs et les transformateurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces projets.**
- 2. Les fonctionnaires du MPO devraient rencontrer les représentants de l'industrie, des Premières nations et des ministères provinciaux afin de bien expliquer comment les principes d'approche de précaution, la gestion des pêches par objectifs et les facteurs pertinents liés à l'écosystème seront incorporés dans les plans de gestion élaborés pour les pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe.**
- 3. Le MPO doit continuer de supporter le développement des organismes de l'industrie afin qu'ils puissent prendre en charge progressivement le processus décisionnel dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion, avec l'objectif de réaliser une vraie intendance partagée. L'objectif devrait être de mettre en place des comités régionaux et de secteur, présidés par l'industrie, afin de gérer les pêches. L'industrie doit avoir confiance dans le processus décisionnel et celui-ci doit être transparent.**
- 4. Les représentants des groupes de l'industrie qui représentent leurs organismes sur des comités consultatifs doivent avoir le mandat de négocier des ententes finales sur les plans de gestion qui pourraient déroger de leurs positions initiales. L'objectif devrait être que les groupes de l'industrie règlent leurs différends plutôt que de s'adresser aux gestionnaires du MPO ou de rechercher de l'appui politique pour résoudre les litiges.**

- 5. La vision à long terme pour les pêcheries du sud du golfe devrait inclure une garantie d'accès aux senneurs semi-hauturiers à leur part du stock, ainsi que le droit de récolter cette part sans conflits avec les flottilles côtières.**

**Document joint**

---

*Stratégie de gestion à long terme*  
*- Pêches du hareng et du maquereau*  
*dans le sud du golfe du Saint-Laurent –*

*Rapport présenté à Pêches et Océans Canada*  
*par la*

Fédération Régionale Acadienne des Pêcheurs Professionnels Inc.

*Avril 2005*

## ***INTRODUCTION***

La FRAPP a été invitée à participer à un exercice stratégique en marge d'une initiative du MPO en vue d'élaborer, en collaboration avec l'industrie, une vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau. C'est dans ce contexte que nous avons préparé le rapport suivant qui renferme :

- I. notre réaction au cadre de référence préparé par le MPO;
- II. notre opinion sur les questions posées par la firme d'experts-conseils Desjardins/Johnston, au cours de la réunion qui a eu lieu à Shippagan le 22 mars 2005, et finalement;
- III. nos principaux objectifs concernant les pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

### ***I. RÉACTION AU CADRE DE RÉFÉRENCE***

À la suite des nombreux conflits, différends et problèmes qu'a connus cette pêche et des mesures administratives imposées à la flottille de senneurs du Nouveau-Brunswick au cours des dernières années, certains capitaines et propriétaires exploitants se sont départis de leurs entreprises de pêche ou envisagent actuellement la possibilité de le faire.

Cette situation a accru le degré d'incertitude des membres d'équipage au service de cette flottille quant à leur avenir dans l'industrie.

Par conséquent, l'élaboration d'une vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau soulève un intérêt empreint de crainte chez les pêcheurs de la flottille de senneurs à propos **de leur droit légitime de pêcher**, de leur accès à la ressource, de la récolte et de la livraison de la ressource.

Pour que les senneurs s'engagent dans cette initiative, le ministère des Pêches et des Océans doit les rassurer parfaitement que ***la flottille de senneurs sera autorisée à exercer son droit légitime de capturer le quota qui lui a été attribué lorsque la ressource existe***. Il ne fait aucun doute que

le MPO devra faire preuve de leadership et gagner la confiance de l'industrie.

Le 10 mars 2005, l'honorable Geoff Regan, ministre des Pêches et des Océans, a annoncé sa décision de régulariser les modalités de partage actuelles dans diverses pêches, y compris la pêche du hareng dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Ces modalités confirment la stabilité du partage entre les flottilles de pêche côtière et les flottilles de senneurs pendant une période de cinq ans.

La FRAPP en appelle au MPO de poursuivre ses efforts pour véhiculer haut et fort le message contenu dans le rapport de l'expert-conseil, M. Allister Surette, à savoir que « *les deux flottilles ont le droit de pêcher le hareng dans le sud du golfe du Saint-Laurent* » et que « *l'élimination d'une flottille n'est pas une solution envisageable...* ». En tenant compte de ces points, si une stratégie à long terme peut amener plus de stabilité dans cette industrie, et surtout pour la flottille de senneurs du Nouveau-Brunswick, la FRAPP incitera cette dernière à participer de concert avec le gouvernement à un exercice de cogestion décrit dans le cadre de référence.

En outre, dans l'ensemble, la FRAPP souscrit aux objectifs contenus dans le cadre de référence concernant la durabilité des ressources et la viabilité de l'industrie.

Toutefois, il nous faut regarder la réalité en face et savoir qu'à court terme, la viabilité des flottilles de senneurs continuera de dépendre du volume de capture, même si à long terme certaines mesures devront être prises pour accroître la valeur de cette pêche et la durabilité des ressources.

La gestion par objectifs est une approche intéressante pour autant que les objectifs de rendement établis soient réalistes, qu'ils se fondent sur des données fiables et à jour et qu'ils fassent l'unanimité au sein de l'industrie.

## ***II. CONSULTATION DE L'INDUSTRIE – NOS OPINIONS***

La FRAPP a participé à des séances de consultation de l'industrie qui ont eu lieu à Shippagan le 22 mars 2005. Les points suivants reflètent notre opinion au sujet des questions posées par la firme d'experts-conseils Desjardins/Johnston pendant la réunion.

### ***1) Quels sont présentement les points forts?***

- La diversité des engins de pêche;
- la capacité de récolte;
- la multiplicité des marchés (poissons-appâts, filets, roque, farine de poisson, etc.);
- l'appui scientifique du Centre de recherche et de développement des produits marins (information sur l'histamine, travaux de recherche sur les produits dérivés, sensibilisation de l'industrie, etc.).

### ***2) Quels sont les aspects à améliorer?***

- Besoin accru de recherche scientifique sur le plan de la pêche menée par la flottille de senneurs.
- Reconnaissance de l'importance de la pêche menée par la flottille de senneurs et de la transformation de la chair de hareng. Tout le monde semble oublier que :
  - 1 le quota de hareng des senneurs du Nouveau-Brunswick représente une part très importante du quota total dans le sud du golfe, soit 23,17 %;
  - 2 le Nouveau-Brunswick est la seule province à disposer d'une flottille de bateaux engagée exclusivement dans la pêche du hareng destiné à la transformation de la chair;
  - 3 des usines spécialisées dans les produits de chair de hareng se trouvent partout dans la

Péninsule acadienne;

4 cette pêche génère un bon nombre d'emplois ici même dans la Péninsule acadienne.

- Le leadership du MPO, son indulgence quant aux allégations non fondées du secteur côtier, son manque de fermeté à faire respecter les lois et les règlements et son manque d'équité à l'égard de la flottille de senneurs.
- Élimination des irritants en précisant les perceptions.
- Accessibilité de documents pertinents et à jour sur les activités de pêche des flottilles côtières et de senneurs.
- Hausse de l'accès des senneurs au marché de la roque.
- Promotion de l'optimisation de la qualité du produit fini de manière à ce que le prix soit établi en fonction de la qualité.
- Rétablissement du dialogue entre l'industrie et le MPO de manière à travailler de concert de façon constructive. Optimisation des communications et des échanges.
- Appui de la flottille de senneurs de la part des gouvernements et des collectivités.

3) **Quels sont les principaux obstacles à cette amélioration?**

- Ignorance et mauvaise foi de la part des intervenants de l'Île-du-Prince-Édouard, au sein des pêcheurs, des médias, des partisans et d'autres (campagne de « salissage »).
- Allégations non fondées et attaques systématiques par le secteur côtier.
- Indifférence des gouvernements (fédéral et provincial) et du public.
- Réglementation déraisonnable de la part du MPO- Région Golfe à l'endroit de la

flottille de senneurs.

- Le faible pouvoir de négociation fait en sorte que les prix payés aux pêcheurs pour du hareng de qualité sont faibles.
- Incapacité de la flottille de senneurs de pêcher lorsque la ressource est présente et que la qualité pourrait alors être optimisée.
- Absence d'étude comparative récente des engins de pêche.
- Discours politique récurrent à l'effet que la pêche à la senne se fait de la même façon (avec le même impact) que dans les années 1960.

4) **Quelles sont les possibilités?**

- Efforts accrus dans la recherche et le développement en ayant recours à l'expertise des pêcheurs.
- Recherche sur l'utilisation optimale du produit (p. ex., Omega 3, produits dérivés, etc.).
- Tirer profit de l'exemple de la réussite de la pêche en Colombie-Britannique.
- Possibilité de développement de nouveaux marchés (maquereau, capelan, etc.).
- Explorer ce qui se fait ailleurs dans le monde et voir si cela est possible ici.

5) **Quelles sont les menaces?**

- Le manque de ressources du MPO pour faire respecter les lois et les règlements (journal de bord, dépassement des quotas quotidiens en raison d'un manque de contrôle et de surveillance à quai, etc.).

- Manque de ressources à la Direction des sciences du MPO.
- Manque de solidarité au sein de l'industrie.
- Risque réel de disparition d'un secteur de la flottille. Si aucun changement n'est apporté, cette espèce pourrait en bout de ligne n'être pêchée que par des pêcheurs côtiers ou par des consortiums d'entreprises de transformation.
- Très peu de bateaux de la flottille de senneurs appartiennent aux capitaines-propriétaires. Certains senneurs ont été achetés par des entreprises, ce qui pourrait mener à l'établissement d'un monopole dans ce secteur (p. ex., la Barry Group de Terre-Neuve-et-Labrador contrôle le marché de 4 senneurs au Nouveau-Brunswick).
- Les conditions de pêche des dernières années sont directement responsables du peu de relève dans l'industrie, tant chez les exploitants que chez les membres d'équipage. La flottille de senneurs pourrait très bien éprouver de plus en plus de difficulté à recruter des membres d'équipage professionnels qualifiés et accrédités.
- Les bateaux vieillissent et ont grandement besoin de réparations.
- Incapacité des pêcheurs canadiens à établir un historique de la pêche (comparativement aux pêcheurs des États-Unis).

### ***III. PRINCIPAUX OBJECTIFS***

#### ***Pêche du hareng :***

Les principaux objectifs doivent être :

- i. la conservation de la ressource,
- ii une plus grande stabilité dans l'industrie,
- iii la rentabilité des entreprises de pêche.

L'évolution de la pêche du hareng à la senne au cours des dernières années montre que la pêche a considérablement diminué en raison de l'impossibilité de capturer les quotas de hareng attribués chaque année.

Le problème est attribuable aux conflits avec la flottille côtière et aux mesures administratives imposées par le MPO.

En 2004, le ministre des Pêches et des Océans a présenté le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte atlantique du Canada*. Ce cadre énonce que :

*« Notre objectif stratégique est de créer les conditions qui, à long terme, permettront aux utilisateurs de la ressource d'être plus autonomes et autosuffisants. »* (page 17)

Les caractéristiques des utilisateurs autosuffisants de la ressource sont décrites ainsi :

- 1 Ils ont adopté une éthique de conservation et mettent en œuvre des pratiques de pêche responsable.
- 2 Ils réalisent un chiffre d'affaires suffisant pour leur assurer un niveau de revenu raisonnable.
- 3 Ils participent aux coûts de la gestion des pêches.
- 4 Ils adoptent des pratiques sécuritaires et s'assurent que tous ceux qui participent à leurs activités ont reçu une formation adéquate.

Le cadre stratégique que le Ministre a annoncé insiste sur l'importance de **l'autosuffisance des utilisateurs de la ressource**. Ce point est également une priorité pour la flottille de senneurs dont la rentabilité des opérations s'est considérablement détériorée au cours des dernières années, rendant ainsi la viabilité de la flottille très incertaine.

En faisant preuve d'optimisme, nous espérons que le problème de coexistence des flottilles des deux secteurs pourra être réglé une fois pour toute, car il y a de la place pour les deux groupes et cette pêche offre de nombreux débouchés.

Un climat de collaboration doit être instauré entre les provinces et les flottilles des divers secteurs engagées dans cette pêche. **Une gestion axée sur la collaboration est plus que jamais essentielle.**

La gestion future des pêches doit se fonder sur une plus grande responsabilisation de l'industrie. Des mécanismes doivent être mis en oeuvre afin de maximiser les communications et l'échange d'information dans le but ultime de permettre à chacun des groupes de capturer son quota et d'obtenir le meilleur prix possible pour son poisson.

Il est tout à fait inacceptable que les transformateurs et les employés des usines de hareng de la Péninsule acadienne ne puissent profiter de tout le hareng capturé par la flottille de senneurs.

Il est essentiel de constater que dans le sud du golfe, le Nouveau-Brunswick est la seule province à avoir un quota pour la chair de hareng, c'est-à-dire environ 23 % du quota total. Ce quota est attribué aux senneurs. Il est évident que si la flottille de senneurs disparaissait, son quota de hareng serait redistribué parmi les autres provinces en bordure du golfe. Cela constituerait une perte permanente et incalculable pour l'industrie de la pêche du Nouveau-Brunswick et surtout pour la population active de la Péninsule acadienne.

Le Ministère aura donc un rôle à jouer. Ce rôle ne sera pas de valider l'ignorance et les fausses perceptions, mais plutôt de faire respecter les lois et les règlements sur les pêches et autoriser les flottilles des deux secteurs à pêcher et à débarquer les quotas qui leur sont attribués.

***Pêche du maquereau :***

La pêche du maquereau peut constituer une occasion en or pour la flottille de senneurs. Elle pourrait servir de pêche complémentaire, mais ne devrait pas être perçue comme une pêche de remplacement de la pêche principale, celle du hareng.

Nous devons travailler en étroite collaboration avec les transformateurs et le MPO afin d'élaborer un plan cadre de développement de ce poisson pélagique.